

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 212, 213, 214, 215, 217, 218 ET 219

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 212	Concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux Adoption par le conseil : 17 mai 2011
Règlement 213	Portant sur les systèmes d'alarme – (RMH-110) Adoption par le conseil : 17 mai 2011
Règlement 214	Portant sur les colporteurs – (RMH-220) Adoption par le conseil : 17 mai 2011
Règlement 215	Portant sur les ventes de garage et ventes temporaires – (RMH-299) Adoption par le conseil : 17 mai 2011
Règlement 217	Portant sur la circulation – (RMH-399) Adoption par le conseil : 17 mai 2011
Règlement 218	Portant sur les nuisances – (RMH-450) Adoption par le conseil : 17 mai 2011
Règlement 219	Portant sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics - (RMH-460) Adoption par le conseil : 17 mai 2011

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 18 mai 2011.

Alain Gagnon, MAP,OMA  
Greffier